

PLONGÉE PLAISIR

21/03/2005

questions-réponses - Alain Foret

QUESTION

Lors des plongées successives, l'utilisation de tables nécessite de calculer une majoration. Dans « Plongée Plaisir », il est indiqué que, dans ce calcul de majoration, si l'on ne trouve pas la profondeur prévue pour la deuxième plongée, il faut prendre la profondeur immédiatement supérieure. Il est indiqué qu'il s'agit de la procédure FFESSM.

Or, la procédure Marine nationale recommande, dans ce même cas, de prendre la profondeur immédiatement inférieure, ce qui augmente la majoration et va dans le sens de la sécurité.

Pourquoi une telle différence d'utilisation des tables ?

30	28	26	24	22	20	18	16	14	12
MAJ.	MAJ.	MAJ.	MAJ.	MAJ.	MAJ.	MAJ.	MAJ.	MAJ.	MAJ.
.1h	.1h05	.1h10	.1h15	.1h25	.1h40	.1h50	.2h10	.2h45	.3h40
.55mn	.1h	.1h05	.1h10	.1h20	.1h30	.1h40	.2h	.2h30	.3h20
.50mn	.55mn	.1h	.1h05	.1h15	.1h25	.1h40	.1h50	.2h15	.3h
.45mn	.50mn	.55mn	.1h	.1h10	.1h20	.1h30	.1h40	.2h	.2h45
.40mn	.45mn	.50mn	.55mn	.1h	.1h15	.1h20	.1h30	.1h40	.2h30
.35mn	.40mn	.45mn	.50mn	.55mn	.1h	.1h10	.1h20	.1h30	.2h20
	.35mn	.40mn	.45mn	.50mn	.55mn	.1h	.1h10	.1h20	.2h10
		.40mn	.45mn	.50mn	.55mn	.1h	.1h10	.1h20	.2h
			.40mn	.45mn	.50mn	.55mn	.1h	.1h10	.1h50
				.45mn	.50mn	.55mn	.1h	.1h20	.1h40

Tableau II : Extrait des tables GERS, calcul de la majoration

RÉPONSE

La procédure Marine nationale remonte aux tables du GERS où un décalage apparaissait entre les profondeurs affichées sur le tableau de détermination des paliers (ex. 24, 25, 26m) et celles indiquées sur le tableau de calcul de la majoration (ex. 24 ou 26 m, sans mentionner 25 m).

Pour calculer la majoration, il fallait donc faire référence à une profondeur qui n'existait pas toujours dans les tables de détermination des paliers.

Exemple : Pour une plongée successive à 25 m, on ne peut pas trouver cette valeur dans le tableau de calcul de la majoration. Faut-il prendre 24 ou 26 m ? Sachant que la majoration est plus importante lorsque la profondeur diminue, prendre la profondeur immédiatement inférieure va dans le sens de la sécurité. D'où la procédure de la Marine nationale.

Cela compliquait toutefois les choses en instituant deux procédures différentes lorsque la profondeur atteinte ne figurait pas dans les tables :

- pour déterminer les paliers, prendre la profondeur immédiatement supérieure ;
- pour déterminer la majoration, prendre la profondeur immédiatement inférieure.

Avec l'apparition des tables MN90, ces incohérences ont disparu, puisque les profondeurs sont identiques dans tous les tableaux. Il suffit donc, dans tous les cas (détermination des paliers ou calcul de la majoration), de prendre la profondeur immédiatement supérieure. La FFESSM, après discussion avec la Marine nationale, adoptait ce protocole.

Une seule question reste : Pourquoi la Marine nationale n'a pas adopté ce protocole pour ses propres plongeurs et maintenu l'ancienne méthode ? Selon les personnes contactées à ce sujet en 1999 au COMISMER, c'était pour éviter de bouleverser des habitudes et de modifier un protocole bien établi, en vigueur depuis de nombreuses années dont le seul risque était d'augmenter le temps de palier.

Profondeur	Durée de la plongée	Durée des paliers à		Durée totale de la remontée	Coefficient C
		6 m	3 m		
22 mètres	10			1	1,1
	20			1	1,2
	30			1	1,4
	40			1	1,5
	50			1	1,6
	55		2	3	1,6
	60		7	8	1,6
	1 h 10		12	13	1,7
	1 h 20		17	18	1,8
1 h 30		31	32	1,8	
24 mètres	10			2	1,1
	20			2	1,3
	30			2	1,4
	40			2	1,5
	45			2	1,6
	50		5	7	1,6
	55		9	11	1,6
	60		13	15	1,7
	1 h 10		22	24	1,7
1 h 20		31	33	1,8	
1 h 30		45	47	1,8	
25 mètres	10			2	1,2
	15			2	1,2
	20			2	1,3
	25			2	1,3
	30			2	1,4
	35			2	1,5
	40			2	1,5
	45		3	5	1,6
	50		8	10	1,6
	55		13	15	1,6
	60		15	17	1,7
	1 h 10		23	25	1,8
1 h 20		35	37	1,8	
1 h 30		52	54	1,8	
26 mètres	5			2	1,1
	10			2	1,2
	15			2	1,2
	20			2	1,3
	25			2	1,3
	30			2	1,4
	35			2	1,5
	40			2	1,6
	45		6	8	1,6
	50		11	13	1,6
	55		14	16	1,6
	60		18	20	1,7
	1 h 10		32	34	1,8
	1 h 20		42	44	1,8
1 h 30		55	57	1,9	

Tableau I : Extrait tables GERS Détermination des paliers